



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## Point 2 du projet d'ordre du jour provisoire

### COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

#### Neuvième session ordinaire

Rome, 14 – 18 octobre 2002

### ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

#### 1. Élection du Président et des Vice-Présidents

Le Président de la Commission déclarera la réunion ouverte. Celle-ci élira ensuite les nouveaux Président et Vice-Présidents.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Le présent document contient le *Projet d'ordre du jour provisoire annoté* et le *Calendrier provisoire*. Afin de faciliter la planification par les membres de la présence des experts, les points relatifs aux ressources zoogénétiques et phytogénétiques ainsi qu'à des questions générales ont été regroupés.

#### 3. Ressources zoogénétiques

##### 3.1 Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

À sa huitième session ordinaire, la Commission est convenue que la FAO devrait coordonner l'élaboration d'un *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* établi sous l'impulsion des pays et que son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques devrait se réunir pour préciser le cadre et mieux définir et classer par ordre de priorité les éléments constitutifs de la Stratégie mondiale. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième session les 4 et 5 septembre 2000 et son rapport fait l'objet du document CGRFA-9/02/3 (CGRFA/WG-AnGR-2/00/REP).

### **3.2 Rapport intérimaire sur l'élaboration du premier Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage**

Le document CGRFA-9/02/4, *Rapport intérimaire sur l'élaboration du premier Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage*, fait le point sur la situation à la fin du mois de mai 2002. Ce document donne également des renseignements détaillés sur l'exécution du programme à cette date, inclut un programme de travail révisé accompagné d'un calendrier d'exécution et indique le soutien financier déjà obtenu, ainsi que les ressources qui restent à mobiliser.

La Commission est invitée à donner des orientations pour l'achèvement du processus d'élaboration du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde* et la poursuite de l'élaboration de la Stratégie mondiale. Ce processus prévoit l'achèvement de la phase d'élaboration des rapports nationaux d'ici à août 2003, suivi de la convocation de réunions régionales afin d'établir des priorités d'action à ce niveau et de permettre l'élaboration du Rapport sur les priorités stratégiques à présenter à la Commission à sa dixième session. Compte tenu de l'expérience acquise à l'occasion des processus relatifs aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission pourra envisager de faire coïncider l'achèvement du processus pour les ressources zoogénétiques avec la convocation de la première Conférence technique sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

La Commission est invitée à reconnaître la nécessité de ressources extrabudgétaires pour assurer l'achèvement du processus et compléter le soutien substantiel du Programme ordinaire.

### **3.3 Activités futures du Groupe de travail et élection de ses membres**

Le Groupe de travail est composé de 27 membres originaires des diverses régions élus à chaque session ordinaire de la Commission et siégeant jusqu'à la prochaine session ordinaire suivante. Ces membres sont rééligibles. Le document CGRFA-9/02/Inf.4 donne la liste des membres du Groupe de travail élus lors de la huitième session ordinaire de la Commission.

Pour chaque exercice biennal, la Commission confie à ses groupes de travail des tâches spécifiques. Il est proposé que le Groupe de travail se réunisse en 2003 pour examiner l'état d'avancement du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*; donner des orientations en vue de l'établissement du Rapport sur les priorités stratégiques; et formuler des recommandations concernant la teneur et la présentation finales du premier *Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde*, avant la dixième session de la Commission.

## **4. Ressources phylogénétiques**

### **4.1 Rapport de la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

Comme demandé par la Commission à sa huitième session ordinaire, le Groupe de travail a tenu sa première session en 2001 et a formulé à cette occasion des orientations concernant l'exécution et l'examen du *Plan d'action mondial*. Son rapport fait l'objet du document CGRFA-9/02/5 (CGRFA/WG-PGR-1/01/REP).

#### **4.2 Mise en oeuvre et suivi du *Plan d'action mondial* et préparation du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde***

Le Groupe de travail a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du *Plan d'action mondial* (par. 8 à 12 du rapport du Groupe de travail). Le document CGRFA-9/02/6, intitulé *Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre du Plan d'action mondial*, tient compte des délibérations du Groupe de travail. Celui-ci a également examiné des propositions concernant le suivi de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* (par. 14 à 19 du rapport du Groupe de travail) et est convenu que la présentation des rapports envisagée devrait être étudiée plus avant par un groupe d'experts qui se réunirait avant la session de la Commission. Le document CGRFA-9/02/7, intitulé *Suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial: propositions concernant la présentation des rapports*, fait rapport sur les conclusions auxquelles ce Groupe d'experts est parvenu. La Commission est invitée à examiner les propositions et à les approuver.

Le Groupe de travail a également examiné des propositions et des options concernant la mise à jour du *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* et a demandé qu'une proposition plus détaillée soit soumise à la Commission à sa présente session, ce qui a été fait dans le document CGRFA-9/02/8, intitulé *Préparation du deuxième Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, que la Commission est invitée à examiner et à approuver.

#### **4.3 Faciliter la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial***

Le Groupe de travail a examiné divers moyens de faciliter l'application du *Plan d'action mondial* (par. 30 et 31 du rapport du Groupe de travail) et a demandé que les concepts proposés soient développés. Le document CGRFA-9/02/9, intitulé *Mécanisme visant à faciliter la mise en oeuvre du Plan d'action mondial*, répond à cette demande. Les propositions sont faites dans le contexte de la stratégie de financement du Traité, prévue à l'Article 18 et qui nécessitera un certain nombre de mesures préparatoires pendant la période précédant l'entrée en vigueur du Traité. La Commission est invitée à donner des orientations en vue de la poursuite de l'élaboration d'un mécanisme de facilitation.

#### **4.4 Rapports intérimaires sur d'autres composantes du Système mondial de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO**

Les divers documents soumis sur ce point traitent des composantes du Système mondial présentant un intérêt particulier dans le contexte de l'adoption du Traité et de ses dispositions relatives aux éléments d'appui, dans la Partie V. Il est demandé à la Commission de donner son avis sur l'élaboration de ces éléments, de façon qu'ils puissent, le moment venu, être utiles à l'organe directeur aux fins de l'application du Traité.

##### **a. Collections *ex situ* de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture détenues par les Centres internationaux de recherche agricole du GCRAI et d'autres institutions internationales**

Conformément à l'Article 7.1a de l'Engagement international, la Commission a créé un réseau international de collections *ex situ* placé sous les auspices de la FAO. En 1994, douze Centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale ont confié leurs collections *ex situ* à ce Réseau international. Les Centres internationaux de recherche agricole, lorsqu'ils fournissent du matériel couvert par les termes de leur accord avec la FAO, le font par le biais d'un accord de transfert de matériel qui résulte de consultations entre les Centres et la FAO et qui est accepté par la Commission. En 1998, plusieurs gouvernements détenant des banques de gènes de noix de coco

internationales ou régionales ont également confié leurs collections *ex situ* au Réseau. Les progrès accomplis et les événements survenus depuis la huitième session ordinaire font l'objet du document CGRFA-9/02/11, intitulé *Rapport sur le Réseau international de collections ex situ placé sous les auspices de la FAO*.

Le document CGRFA-9/02/20, intitulé *Renouvellement des accords passés entre les Centres internationaux de recherche agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Projet d'accord de transfert de matériel révisé*, signale que, conformément aux dispositions desdits accords, ceux-ci seront automatiquement renouvelés le 26 octobre 2002 pour une période de quatre ans. À sa sixième session extraordinaire, tenue en juin 2001 – alors que les négociations relatives au Traité en étaient à leur phase finale – la Commission a adopté une résolution<sup>1</sup> demandant à la FAO et aux Centres internationaux de recherche agricole de collaborer à l'élaboration d'un accord de transfert de matériel révisé qui tienne compte éventuellement des dispositions du Traité, en vue de sa soumission à la Commission pour examen à sa présente session. On trouvera à l'Annexe 1 au document CGRFA-9/02/20 l'avant-projet d'accord de transfert de matériel pour la période intérimaire, en attendant la signature des accords prévus à l'Article 15 du Traité entre les Centres et l'organe directeur du Traité, qui suivra l'entrée en vigueur de ce dernier.

**b. Réseaux internationaux de ressources phylogénétiques**

Le Secrétariat fait rapport à la Commission, à intervalles réguliers, sur les réseaux de ressources phylogénétiques, dont certains sont appuyés par la FAO et par l'IPGRI. L'Article 16 du Traité stipule que la coopération au sein des réseaux internationaux de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture devrait être encouragée ou intensifiée, de façon que ces ressources soient couvertes de manière aussi complète que possible. Le document CGRFA-9/02/12, intitulé *Réseaux internationaux de ressources phylogénétiques*, analyse les réseaux internationaux existants et invite la Commission à donner son avis sur leur rôle éventuel dans le cadre du Traité.

**c. Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

Le Groupe de travail a examiné l'état d'avancement du Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) et a recommandé de poursuivre le travail déjà accompli avec des moyens simples et peu coûteux (par. 26 à 29 du rapport du Groupe de travail). Le document CGRFA-9/02/10, intitulé *Rapport intérimaire sur le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*, fait le point de la situation depuis la dernière session ordinaire de la Commission et envisage des moyens de continuer à développer le SMIAR, conformément à l'Article 17 du Traité, qui prévoit l'élaboration et le renforcement d'un système mondial d'information fondé sur les systèmes existants. Des consultations à ce sujet commencent à être organisées avec d'autres organisations pertinentes. La Commission est invitée à donner son avis sur la meilleure façon de progresser de manière harmonieuse et en profitant des synergies.

---

<sup>1</sup> Annexe G à son rapport (document CGRFA-Ex 6/01/REP).

#### d. Zones de conservation *in situ*

La Commission a demandé que soit créé un réseau de zones de conservation *in situ* qui mette l'accent sur la promotion d'options économiquement et socialement acceptables en matière d'utilisation des terres, qui incluent la conservation et l'utilisation *in situ* effectives. Le *Plan d'action mondial* fait de la conservation sur l'exploitation un domaine prioritaire et l'Article 9 du Traité intitulé *Droits des agriculteurs* contient des dispositions ayant trait plus particulièrement à la conservation *in situ*. Les documents CGRFA-9/2/13 et CGRFA-9/2/13/Add.1, qui constituent le *Rapport intérimaire sur la création d'un réseau de zones de conservation in situ*, donnent à la Commission des renseignements sur un projet FEM FAO-PNUD novateur visant à appuyer et à développer les systèmes agricoles ingénieux du patrimoine mondial, qui peuvent servir de « phare » pour une approche intégrée et novatrice de la conservation *in situ*. La Commission est invitée à donner son avis sur le rôle éventuel de ces systèmes dans l'amélioration de la conservation *in situ*.

#### 4.5 Activités futures du Groupe de travail sur les ressources phytogénétiques et élection de ses membres

Le Groupe de travail est composé de 27 membres originaires des diverses régions du monde, élus à chaque session ordinaire de la Commission et siégeant jusqu'à la session ordinaire suivante. Ses membres sont rééligibles. Le document CGRFA-9/02/Inf.5 contient la liste des membres du Groupe de travail élus à la huitième session ordinaire de la Commission.

À chaque exercice biennal, la Commission confie des tâches spécifiques à ses groupes de travail. Pour le prochain exercice, la Commission pourra souhaiter charger le Groupe de travail de superviser l'exécution et le suivi du *Plan d'action mondial*, ainsi que la préparation du deuxième *Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde* et de développer les éléments techniques pertinents du Système mondial de façon qu'ils puissent, le moment voulu, être utiles à l'organe directeur aux fins de l'application du Traité.

#### 5. Examen des politiques, programmes et activités de la FAO concernant la diversité biologique agricole

La FAO fait régulièrement rapport sur ses programmes, politiques et activités concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de façon que la Commission puisse lui donner des conseils. À sa sixième session, celle-ci a demandé que cette question fasse l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour de toutes ses sessions ordinaires. Cette information est fournie dans le document CGRFA-9/02/14, intitulé *Rapport de la FAO sur ses politiques, programmes et activités concernant la diversité biologique agricole*.

Les documents CGRFA-9/02/14.1 et CGRFA-9/02/14.1/Annexe sont consacrés aux *Questions sectorielles* et couvrent les composantes de la biodiversité agricole ci-après: plantes cultivées; animaux d'élevage; foresterie; pêches; biotes du sol; insectes; bactéries et champignons d'origine naturelle relevant de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles; et micro-organismes dans la transformation des aliments.

Le document CGRFA-9/02/14.2 porte sur les *Questions intersectorielles*: programmes et activités de la FAO relatifs au développement durable; questions économiques et sociales; activités juridiques; et activités d'information.

Le document CGRFA-9/02/14.3 donne pour la première fois des renseignements sur les nouveaux *Domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI)* de la FAO touchant à la

biodiversité agricole. Ces domaines prioritaires constituent une nouvelle approche de programmation visant à donner aux activités de la FAO un caractère thématique intersectoriel.

#### **6. Rapports d'organisations internationales sur leurs politiques, programmes et activités concernant la diversité biologique agricole**

À ses précédentes sessions, la Commission a reçu des rapports d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales sur leurs programmes, politiques et activités relatifs aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission considère ces rapports "comme une importante contribution à la promotion d'activités coordonnées dans le domaine de la biodiversité agricole" et "encourage les organisations à continuer à lui soumettre des rapports à ses sessions ordinaires". La FAO a donc demandé à recevoir ce type de rapport pour la présente session. Ceux qui ont été reçus à temps ont été réunis dans les documents CGRFA-9/02/15 et CGRFA-9/02/15/Add.1 intitulés *Rapports d'organisations internationales sur leurs politiques, programmes et activités concernant la diversité biologique agricole*. Le document CGRFA-9/02/15.1 réunit les rapports des *organisations des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales*, tandis que le document CGRFA-9/02/15.2 regroupe ceux des *Centres internationaux de recherche agricole du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale* et le document CGRFA-9/02/15.3 ceux émanant d'*organisations non gouvernementales internationales*. Les rapports reçus après la date limite seront mis à la disposition de la Commission dans leur langue d'origine.

#### **7. Coopération avec la Convention sur la diversité biologique**

La FAO continue à coopérer avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) de diverses façons. Pendant toute la durée des négociations concernant le Traité, la Conférence des Parties a reçu des rapports réguliers et a déclaré son soutien et donné des encouragements. Une coopération s'est établie récemment entre la Convention internationale pour la protection des végétaux et la CDB. La FAO joue un rôle de chef de file dans le Programme conjoint FAO/CDB sur la diversité biologique agricole. En outre, un certain nombre d'activités menées par la FAO et la Commission, comme leur travail sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques, sont reconnues par la Conférence des Parties comme importantes pour la CDB. Le document CGRFA-9/02/16 fait le point sur la *Coopération avec la Convention sur la diversité biologique*.

En 1999, à sa quinzième session, le Comité de l'agriculture a examiné les technologies de restriction de l'utilisation génétique (GURT) et a souligné que la FAO offrait aux pays un forum pour suivre les biotechnologies alimentaires et agricoles. En l'an 2000, la Conférence des Parties a demandé à la FAO et à la Commission de continuer à étudier les incidences potentielles des biotechnologies et d'identifier des options et des questions socio-économiques pertinentes, dont l'étude devrait être poursuivie. Le Groupe de travail de la Commission sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a examiné un document à ce sujet et formulé des recommandations concernant la poursuite de son élaboration avant sa soumission à la présente session de la Commission. Il s'agit du document CGRFA-9/02/17 intitulé *Impact potentiel des technologies de restriction de l'utilisation génétique (GURT) sur la diversité biologique agricole et les systèmes de production agricole*. À sa sixième session, la Conférence des Parties à la CDB a également formulé un certain nombre de demandes à l'intention de la FAO. La Commission est invitée à approuver le document en vue de sa transmission à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à donner son avis sur la suite à donner à cette question.

#### **8. Rapport sur l'état d'avancement des Codes de conduite**

À sa huitième session, la Commission a demandé au Secrétariat de préparer pour la présente session un rapport sur l'état d'avancement du projet de *Code de conduite sur les biotechnologies applicables aux ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture* et du *Code de conduite international pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique*, de façon qu'elle puisse décider des mesures à prendre en ce qui concerne ces deux Codes de conduite.

### **8.1 Code de conduite international pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique**

En 1993, la Conférence de la FAO a adopté le Code de conduite international pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique, qui avait été négocié par la Commission. Le document CGRFA-9/02/19 fait rapport sur l'*État d'avancement du Code de conduite international pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique*. L'étude des lois et règlements pertinents montre que de nombreux pays utilisent le *Code*, notamment pour établir le mandat des missions de collecte et rédiger leur propre législation. En fonction de l'adoption du Traité international et d'autres événements pertinents, la Commission pourra souhaiter envisager, le moment venu, de mettre à jour certains éléments du *Code*.

### **8.2 Projet de Code de conduite sur les biotechnologies applicables aux ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture**

À la demande de ses membres et après qu'une enquête ait été menée parmi les parties prenantes et qu'elle ait tenu des délibérations à ce sujet en 1989 et 1991, la Commission a examiné en 1993 un projet de Code de conduite sur les biotechnologies, dont l'objectif était d'accroître les avantages potentiels et de réduire les risques liés aux biotechnologies. La priorité ayant été accordée aux négociations en vue de la révision de l'Engagement international, la Commission avait décidé de reporter ses délibérations sur ce projet de *Code*.

Le document CGRFA-9/02/18, intitulé *État d'avancement du projet de Code de conduite sur les biotechnologies applicables aux ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture: Synthèse d'enquêtes effectuées auprès des membres de la FAO et de parties prenantes*, analyse les réponses des membres de la FAO et d'un large éventail de parties prenantes aux enquêtes ultérieures du Secrétariat concernant la pertinence du *Code*, de ses objectifs et de ses éléments, en tant que cadre pour la promotion de biotechnologies appropriées, le renforcement des capacités et la coopération internationale en matière de gestion des biotechnologies présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture. Si la plupart ont estimé que le projet de *Code* demeurerait pertinent et se sont déclarés favorables à la poursuite de son élaboration, on a reconnu que les biotechnologies avaient beaucoup évolué et qu'une nouvelle approche serait sans doute nécessaire à l'avenir. Les nouveautés spécifiques mentionnées dans les réponses incluent: les technologies de restriction de l'utilisation génétique (GURT) (la sixième Conférence des Parties à la CDB a invité la FAO à examiner les GURT dans l'optique de la poursuite de l'élaboration du *Code*), le flux génétique d'organismes génétiquement modifiés, les questions de responsabilité, les questions éthiques liées aux organismes transgéniques et l'application des DPI aux ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission pourra souhaiter tenir un débat général sur ces questions et donner son avis sur les questions à traiter dans le contexte du *Code*, ou par le biais d'un autre processus, et sur la façon de procéder pour mettre à jour le projet de *Code*. Pour plus de commodité, le projet de *Code de conduite* de 1993 est mis à la disposition de la Commission sous la cote CGRFA-9/02/18/Annexe.

## **9. Travaux futurs**

À sa septième session, la Commission est convenue d'élargir son mandat de manière progressive, en commençant par les ressources zoo- et phytogénétiques. Elle a donc créé des groupes de travail techniques intergouvernementaux subsidiaires pour ces deux secteurs. La Commission a été invitée à confier à ces groupes des tâches relevant des points 3.3 et 4.5. Elle pourra aussi souhaiter décider si, quand et comment elle devrait élargir son mandat en ce qui concerne d'autres secteurs des ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture, comme les forêts, les pêches et d'autres ressources telles que les micro-organismes et les insectes ayant un impact sur l'alimentation et l'agriculture.

- 10. Autres questions**
- 11. Date et lieu de la prochaine session ordinaire**
- 12. Adoption du rapport**

## CALENDRIER PROVISOIRE

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
<b>Lundi 14 octobre 2002</b>			
<b>matin</b>			
10 heures – 11 heures	1	Élection du Président et des Vice-Présidents	
11 heures – 12 heures	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	CGRFA-9/02/2
	3	Ressources zoogénétiques	
12 heures – 13 heures	3.1	Rapport de la deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-9/02/3 (CGRFA/WG-AnGR-2/00/REP)
<b>Lundi 14 octobre 2002</b>			
<b>après-midi</b>			
15 heures – 17 heures	3.2	Rapport intérimaire sur l'état d'avancement du premier <i>Rapport sur l'état des ressources zoogénétiques</i> dans le monde dans le contexte de la Stratégie mondiale de gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage	CGRFA-9/02/4
17 heures – 18 heures	3.3	Travaux futurs du Groupe de travail et élection de ses membres	CGRFA-9/02/Inf.4
<b>Mardi 15 octobre 2002</b>			
<b>matin</b>			
	4	Ressources phytogénétiques	
9 h 30 – 10 h 30	4.1	Rapport de la première session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-9/02/5 (CGRFA/WG-PGR-1/01/REP)
10 h 30 – 11 h 30	4.2	Mise en oeuvre et suivi du <i>Plan d'action mondial</i> et préparation du deuxième <i>Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde</i>	CGRFA-9/02/6 CGRFA-9/02/7 CGRFA-9/02/8 CGRFA-9/02/Inf.2
11 h 30 – 12 h 30	4.3	Facilitation de la mise en oeuvre du <i>Plan d'action mondial</i>	CGRFA-9/02/9

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
<b>Mardi 15 octobre 2002</b> <b>après-midi</b>			
	4.4	Rapport intérimaire sur d'autres composantes du Système mondial de conservation et d'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO	
15 heures – 16 heures		a. <i>Collections ex situ de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture conservées par les Centres internationaux de recherche agronomique du GCRAI et d'autres institutions internationales</i>	CGRFA-9/02/11
16 heures – 17 heures		<i>Renouvellement des accords conclus entre les Centres internationaux de recherche agronomique et la FAO plaçant les collections de matériel phytogénétiques sous les auspices de la FAO</i>	CGRFA-9/02/20
17 heures – 18 heures		b. <i>Réseaux internationaux de ressources phytogénétiques</i>	CGRFA-9/02/12
<b>Mercredi 16 octobre 2002</b> <b>matin</b>			
9 h 30 – 10 h 30		c. <i>Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</i>	CGRFA-9/02/10
10 h 30 – 11 h 30		d. <i>Zones de conservation in situ</i>	CGRFA-9/02/13 CGRFA-9/02/13/Add.1
11 h 30 – 12 h 30	4.5	Travaux futurs du Groupe de travail et élection de ses membres	CGRFA-9/02/Inf.5
<b>Mercredi 16 octobre 2002</b> <b>après-midi</b>			
15 heures – 16 heures	5	Examen des politiques, programmes et activités de la FAO en matière de diversité biologique agricole	CGRFA-9/02/14.1 CGRFA-9/02/14.1/Annexe CGRFA-9/02/14.2 CGRFA-9/02/14.3
16 heures – 17 heures	6	Rapports d'organisations internationales sur leurs politiques, programmes et activités en matière de diversité biologique agricole	CGRFA-9/02/15.1 CGRFA-9/02/15.2 CGRFA-9/02/15.3 CGRFA-9/02/15/Add.1

<b>Date et heure</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>	<b>Objet</b>	<b>Cote du document</b>
17 heures – 18 heures	7	Coopération avec la Convention sur la diversité biologique	CGRFA-9/02/16 CGRFA-9/02/17

**Jeudi 17 octobre 2002  
matin**

	8	Rapport sur l'état d'avancement des Codes de conduite	
9 h 30 – 10 h 30	8.1	Code de conduite international pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique	CGRFA-9/02/19
10 h 30 – 12 h 30	8.2	Projet de Code de conduite sur les biotechnologies applicables aux ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture	CGRFA-9/02/18 CGRFA-9/02/18/Annexe (CPGR/93/9)

**Jeudi 17 octobre 2002  
après-midi**

15 heures – 16 heures	9	Activités futures de la Commission	
16 heures – 17 heures	10	Autres questions	
17 heures – 18 heures	11	Date et lieu de la prochaine session	

**Vendredi 18 octobre 2002  
après-midi**

15 heures – 18 heures	12	Adoption du rapport	
--------------------------	----	---------------------	--